

EXTENSION DE L'OBJET SOCIAL

Vous devez constituer un dossier comprenant :

- le formulaire M 2 Agricole** dûment rempli et signé sur les trois feuillets

Pièces justificatives pour la société :

- une publicité** dans un journal d'annonces légales, **ou une copie de la demande de publication** relative à la modification de la société portant le nom du journal auquel elle est adressée et la date d'envoi ;
- 2 exemplaires du procès verbal d'assemblée générale**
- 2 exemplaires des statuts mis à jour certifiés conformes par le gérant,**

Autres pièces :

- un pouvoir** pour le mandataire déposant la formalité
- un chèque de 197,48 €** libellé à l'ordre du greffe du tribunal de commerce
- un chèque de 54 €** à l'ordre de l'Agent Comptable Chambre d'Agriculture des BDR